



Dans quel cas le sursis est-il appliqué?

Par **jessica_old**, le **20/06/2007** à **12:41**

Bonjour,

Mon copain a eu une condamnation a 15 jours de sursis avec durée d'épreuve de 6 mois pour dégradation de bien publique.

Il doit repasser en jugement dans les prochains moi pour une toute autre affaire(coup et blessure aggravées).

Est- ce que sursis est valable si il est jugé pour le même genre de faits ou peut-il être appliqué pour n'importe quelle autre mise en accusation?

Merci de votre aide

Par **Dinah**, le **29/06/2007** à **16:59**

Bonjour.

En principe le sursis n'est révoqué que quand il s'agit de faits similaires.

Pour votre ami, la deuxième affaire concerne une atteinte aux personnes, et la première une atteinte aux biens, donc le sursis ne sera pas révoqué.